



Association des Amis du Patrimoine Médical de Marseille (A.A.P.M.M.)



Hôpital Sainte Marguerite -13274 MARSEILLE CEDEX 09
Tél. 04 91 74 51 70 et 71 - Fax 04 91 74 51 73 - Courriel : patrimoine.medical@ap-hm.fr
Site web : <http://patrimoinemedical.univmed.fr>

Histoire des asiles de la vieillesse à Marseille par le Professeur Yves Baille

L'assistance aux personnes âgées, invalides, dépendantes, avec ou sans ressources, a toujours posé problème. Actuellement il est d'autant plus aigu, que l'espérance de vie augmente considérablement.

Au Moyen Age, les vieux qui en ont les moyens font retraite dans des monastères auxquels ils lèguent leur fortune et finissent leurs jours dans un certain confort, à l'abri du mépris des autres et en gagnant le paradis par leurs temps de prière.

Dans les classes moyennes, paysans et artisans, le "vieux" est pris en charge par sa famille quand il en a une. Les autres sont contraints de continuer à travailler, jusqu'à la limite de leur force, puis vont grossir la grande masse des mendiants.

En 1261, le concile de Mayence demande que chaque monastère soit pourvu d'une infirmerie pour les vieillards. Cette tradition charitable est à l'origine des premiers asiles de vieillards.

La plupart des corporations organisées et des confréries de métiers assistent leurs propres membres lorsqu'ils ne peuvent plus exercer d'activité professionnelle et sont sans ressources.

Jean le Bon crée en 1351 l'Ordre de la chevalerie de l'Etoile, avec une maison de retraite pour les vieux chevaliers.

Le pouvoir central va prendre également en charge la retraite de certaines catégories de citoyens : c'est ainsi qu'en 1670 Louis XIV crée l'Hôtel des Invalides pour accueillir ses soldats malades ou trop âgés pour poursuivre le service.

Au XVIIIe siècle, dans la logique du contrat social de Rousseau et dans le droit fil des idées des lumières, on estime que la société a une responsabilité dans la prise en charge des pauvres et des vieillards, et à fortiori des pauvres vieux.

Dans la Constitution de 1793, il est noté :

"Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malchanceux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler".

Si on se limite à l'étude des maisons qui accueillent les vieillards indigents et sans ressources, on trouve à Marseille une bonne dizaine d'asiles qui seront créés de 1640 à nos jours. Certains asiles relèvent de l'assistance publique (pris au sens général du terme) et d'autres sont dus à des actions privées.

Les établissements d'assistance publique

1 - Le plus ancien et premier d'entre eux est l'hospice Notre Dame mère de Charité qu'on appelle plus simplement la Charité.



Photo 1 – La Charité

En 1640, Emmanuel Pachier, chanoine théologal de la Major, fonde l'hospice de la Charité, administré par la commission hospitalière communale ; il reçoit les vieillards indigents de plus de 70 ans. L'hospice est situé, place de l'Observance, au bord de l'anse de l'Ourse. Les plans retenus sont de Pierre Puget. Pour être admis, il faut être dans l'incapacité de pourvoir à ses besoins par le travail, être indigent et avoir son domicile à Marseille depuis plus de cinq ans.

La discipline est rude, la mendicité est interdite, la prière obligatoire.

En 1823, on compte à la Charité 280 vieillards, hommes et femmes. Le règlement intérieur indique que nul ne restera oisif et que chacun s'occupera selon ses forces. Lorsqu'un pauvre était "vieux" et qu'il ne se corrigeait pas, il était chassé de la maison.

Le programme de la journée était bien réglé, avec lever à 5 h du matin en été et 6 h en hiver. La journée était marquée par des heures de travail alternant avec des heures de prière.

A la Révolution, la Charité est rebaptisée hospice de la vieillesse et de l'enfance, mais elle conserve sa mission.

A la fin du XIXe siècle l'hospice étant devenu insalubre, un grand terrain est acheté à Sainte Marguerite où on construit un nouvel hospice qui prend le nom de la Nouvelle Charité où sont relogés en 1898 les occupants de la Charité.

Sur un terrain de 16 hectares, on a construit 6 pavillons comptant au total 745 lits d'hommes et de femmes.

Pour être admis les vieillards doivent être âgés de plus de 70 ans, être dans l'incapacité physique de pourvoir à leurs besoins par le travail, être indigents, avoir leur domicile depuis plus de cinq ans à Marseille. L'hospice de Sainte Marguerite reçoit également, des vieux, non indigents qui payent pension. En 1944 l'hospice de Sainte Marguerite est transformé en hôpital avec service de médecine et de chirurgie et perdra progressivement son rôle d'asile.

Les hospices civils de Marseille, qui sont devenus Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille, abandonnent après la deuxième guerre mondiale leur rôle d'assistance aux pauvres et aux vieux pour se consacrer aux soins des malades.

Après la fondation de la Charité, d'autres maisons vont voir le jour.

2 - L'asile départemental de la vieillesse

A l'initiative du Conseil général en 1904, dans une propriété de Saint Giniez près du Prado, s'ouvre le premier asile départemental de la vieillesse. La majorité des places est occupée par des indigents de Marseille, le reste par ceux des autres communes du département.

Les dépenses sont couvertes par le budget départemental et par une subvention de la ville de Marseille.

Après 1905, l'Etat participe au financement. Il y aura dans l'établissement de Saint Giniez 180 lits, ce qui est insuffisant pour répondre aux besoins.

En 1909, Conseil général fait l'acquisition du Grand séminaire de Marseille, au quartier de Montolivet.

Vont suivre, pendant un siècle toute une série d'agrandissements, de constructions, de modifications qui visent à assurer un meilleur accueil.

En 1984, ce qui est encore l'asile départemental de la vieillesse s'adjoint un hôpital gériatrique.



Photo 2 – Centre gérontologique départemental de Montolivet

L'asile deviendra en 1987 le Centre gérontologique départemental, perdant le nom d'asile, terme historique qui caractérise un lieu inviolable où les malheureux se réfugient et dans lequel on leur assure protection et sécurité. Mais le centre gérontologique départemental est en fait devenu plus qu'un asile avec la médicalisation.

C'est maintenant une institution des plus complètes qui ajoute à ses locaux d'hébergement des vieux "en bonne santé", un hôpital gériatrique de courts et moyens séjours, des unités de soins de longue durée, un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, un institut de formation des aides-soignantes et, renouant avec la tradition de la grande miséricorde du XVIe siècle, il a développé un service de soins et d'hospitalisation à domicile.

Les établissements privés

1 - Asile des petites sœurs des pauvres

En 1852, les petites sœurs des pauvres ouvrent à la Corderie une maison qui accueille les vieux, hommes et femmes, vieillards sans moyens d'existence ne pouvant gagner leur vie et ne pouvant rester à la charge de leur famille. Il y aura plus de 100 vieillards.

Les locaux de la Corderie s'avérant trop exigus les petites sœurs font construire dans le quartier des Chartreux un vaste établissement qui accueillera 350 vieillards.

En 1885, elles ouvrent une autre maison d'une capacité de 200 places pour hommes et femmes dans le quartier Saint Anne et en 1900, ouverture d'une troisième maison à Sainte Marthe où 200 vieillards sont reçus.

2 - Asile Saint-Jean-de-Dieu

En 1852, dans le quartier de Saint Barthélémy dans une propriété fertile et salubre, s'ouvre l'œuvre hospitalière de Saint-Jean-de-Dieu pour les hommes âgés et dépendants. Sont admis les indigents, hommes, de plus de 60 ans, résidant depuis plus de deux ans à Marseille, contagieux et aliénés exclus.



Photo 3 – La chapelle de l'asile Saint Jean de Dieu

C'est le père Paul de Magalon, ancien capitaine de la grande armée, membre de l'Ordre hospitalier de saint Jean de Dieu, qui en prend l'initiative et la direction.

En 1858, sont ajoutés à la bastide principale, qui date de 1742, deux bâtiments et une chapelle.

Deux fermes avec potagers et verger, poulaillers, cochons, vaches donnent une relative auto-suffisance.

La charité publique spontanée sous forme de legs et de dons assure, avec le produit des quêtes que font les frères-quêteurs, la survie de l'institution.

En 1852, il y avait 87 pensionnaires et 500 en 1952.

Les dortoirs ont été transformés en chambres et il existe une section de cure médicale.

Actuellement, la maison accueille 250 résidents.



Photo 4 – Ancien dortoir de l'asile Saint Jean de Dieu

3 - L'asile Marcel

En 1888, le pasteur Monod fonde une œuvre pour les vieillards et indigents, appartenant à la religion réformée. C'est l'asile Marcel à Saint Barnabé, acquis par une riche bienfaitrice. Cet asile de 35 places est réservé aux hommes.

Cinq ans plus tard, en 1893, le pasteur Monod ouvre à Endoume, l'asile de la Rive, réservé aux femmes avec une capacité de 40 places.

Au XXe siècle vont s'ouvrir à Marseille nombre de maisons de retraite privées qui sortent de cet historique, limité volontairement aux établissements publics ou privés, à but non lucratif.